

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Mars 2025

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures, présidé par Madame Brigitte BRESC, Maire.

Présents: Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO, Monsieur Patrick ANGELMANN

Pouvoirs de Monsieur Christian PRADIER à Monsieur Ange FRACASSI

Absente : Madame la conseillère municipale : Aline TOESCA

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h.

Monsieur l'adjoint Dominique AIPERTO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 Décembre 2024

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 6 Décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**

2°- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n° 01/2025 en date du 17 Janvier 2025** : bail de location de l'appartement avenue Davéo à Mr Migliore Jean François
- **Décision n° 02/2025 en date du 30 Janvier 2025** : convention de mise à disposition du local rue Revelli à l'Association Roya Citoyenne
- **Décision n° 03/2025 en date du 3 Février 2025** convention de mise à disposition du local place Nicolay au Comité des Fêtes
- **Décision n° 04/2025 en date du 18 Février 2025** bail de mobilité pour le Gîte de Maurion 5021 à Monsieur Dewet
- **Décision n° 05/2025 en date du 05 Mars 2025** bail de mobilité pour le Gîte de Maurion 5021 à Monsieur Hyunsnyu

3°- Approbation du compte Financier 2024 : CFU

A la différence des autres années ce CFU est un Compte Financier Unique qui permet de ne plus avoir, d'un côté, un compte de l'ordonnateur (la commune) et de l'autre un compte de gestion du comptable publique et de vérifier ensuite que toutes les sommes correspondent.

Ce compte (CFU) fait apparaître des recettes de fonctionnement de 750 783,07 € et des dépenses de 681 173,95 € soit un excédent de fonctionnement de 69 609,12 €

En Investissement le CFU fait apparaître des recettes de 617 199,68€ et des dépenses de 704 302,85 € soit un déficit en investissement de 87 103,17 ce qui donne un résultat de l'exercice négatif soit un déficit de 17 494,065 €

Madame le Maire poursuit en présentant par chapitre les dépenses et les recettes de fonctionnement puis en investissement.

Le Maire présente ensuite les restes à réaliser des diverses opérations d'équipement prévues en 2024.

Puis le Maire quitte la salle et le premier adjoint fait voter le CFU

	Fonctionnement	Investissement	
Recettes	750 783,07	617 199,68	
Dépenses	681 173,95	704 302,85	
Résultat exercice	69 609,12	-87 103,17	-17 494,05

Les conseillers municipaux adoptent le CFU à l'unanimité

4°- Affectation du résultat

Sachant qu'en investissement le résultat de l'exercice négatif est largement comblé par les résultats antérieurs reportés, pour affecter le résultat, il suffit d'ajouter au résultat de l'exercice en fonctionnement le résultat cumulé des résultats des exercices antérieurs

Puisque que le résultat de l'exercice en fonctionnement est de 69 951,70 € et que les résultats des exercices antérieurs reportés sont de 397 188,06 € on obtient un résultat à affecter de 467 139,76€ en fonctionnement pour le budget 2025 (au R002)

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

5°- Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage au SMIAGE pour le glissement de terrain de Saint Joseph

Depuis plusieurs années, la municipalité, suite à des visites du BRGM et du CEREMA, souhaite étudier le glissement de Saint Joseph dans le domaine de prévention des risques . Pour ce faire, il s'agit de passer une convention de délégation de Maitrise d'ouvrage au SMIAGE (Syndicat mixte pour l'Inondation, l' Aménagement et la Gestion de l'Eau) concernant les études de diagnostic et les travaux à hauteur de 413 0000€ pour le glissement de Saint Joseph dans le cadre du STePRiM (Stratégie pour la Prévention des Risques en Montagne)

Madame le Maire propose de passer cette convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage au SMIAGE, qui se chargera d'obtenir les subventions. Les termes de la convention spécifient qu'il restera à charge pour la commune 138 000 € à partir de 2026 sur 6 ans

Le conseil municipal, autorise le Maire , à l'unanimité à signer cette convention.

6°- Adhésion de la Commune à la Convention avec le Conseil Départemental de plan d'aide aux aidants

Le Conseil Départemental propose aux communes une plateforme où des bénévoles peuvent s'inscrire pour des aides ponctuelles aux aidants ou aux anciens en difficulté. Pour cela ces bénévoles ont une formation et leur intervention viendrait s'ajouter à toutes les mesures déjà mises en place.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention de plan d'aide aux aidants

7°- Adhésion de la Commune à la Convention intercommunale d'attribution de logements

Le Conseil communautaire de la CARF, qui a la compétence Habitat, a voté une convention intercommunale d'attribution de logements lorsqu'il s'agit de logements sociaux .

Puisqu'il y a une participation financière de la CARF aux bailleurs sociaux lors de la construction de logements sociaux, une contrepartie, à savoir, la CARF a le choix des locataires éventuels. Cette convention ayant été signée avec la CARF , elle doit être approuvée par les conseils municipaux des différentes communes, Il faut préciser toutefois que le choix des locataires éventuels sur la commune reviendrait à la Commune .

Le conseil municipal , à l'unanimité, autorise le Maire à signer le document cadre de cette convention qui fixe les engagements des partenaires pour 2024-2029

8°- Demande de Subvention au CD pour la sécurité des fêtes

Monsieur Jean Pierre PIOLAT explique que depuis quelques années le Conseil Départemental attribue 70 % de subvention des dépenses obligatoires pour la sécurité des fêtes. Cette année il s'agit de 5424 € pour cette année. Il restera une charge pour la commune de 1627,20 €

Le conseil décide à l'unanimité de demander cette subvention au Conseil Départemental

9°- Modification du Plan de financement pour l'aire de Loisirs

Pour terminer les travaux de l'aire de Loisirs un plan de financement avait été fait à partir d'une dépense totale de 138 000 € . En recettes était notés, la dotation de solidarité, les Dotations Cantonales de 2021 et 2022 et un Fonds de concours CARF. Seulement, au vu de l'augmentation du montant des travaux madame le Maire propose de modifier le plan de financement comme suit et de demander un Fonds de concours supplémentaire à la CARF

Montant total de l'opération	142 618,80€HT
Subvention du Conseil départemental DCA2021 phase 1 sécurisation du Talus	26 547,00 €
Subvention du Conseil Départemental DCA 2022 Phase 22 aménagement sol aire de jeux et accès	10 260,00 €
Dotation de Solidarité	35 835,35 €
Fonds de concours CARF du 10/11/2022	28 199,00 €
Fonds de concours CARF complémentaire 2025	6 788,00 €
Part communale	34 989,45€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau plan de financement

10°- Renouvellement de la convention d'adhésion au marché d'entretien du conseil départemental

Pour éviter, dans le cas de certains travaux, de faire des marchés avec appel d'offres, la commune adhère au marché d'entretien du conseil départemental . Un nouveau marché va être lancé et le Conseil Départemental demande si la commune compte y adhérer.

Le conseil municipal approuve l'adhésion au renouvellement de la convention d'adhésion au marché d'entretien du Conseil Départemental

11°- Informations diverses.

- Une information importante sur la création d'un GECT Italie France dont l'aire d'adhésion sera les 15 communes de la CARF et les communes transfrontalières de Ligurie et du Piémont. Ce Groupement Economique de Coopération Transfrontalière permettra de passer directement à l'Europe pour développer des projets (transports, eau etc)
- Pose des compteurs : un an de retard les phases d'études sont faites et les travaux commencés à la Brigue. D'ici deux trois mois il y aura une réunion publique avec le bureau d'études et les travaux seront fait en 2026
- La Station d'épuration village : problème d'alimentation électrique incessamment sous peu...
- Le Relais de la Fouze est alimenté en courant mais pas encore de bâti ! il doit être placé au plus tôt .En ce qui concerne le relais de Maurion il faut encore la possibilité de l'alimenté électriquement et ce sans endommager la RD40...
- Les travaux du chemin de Sainte Croix avancent
- La canalisation de Jean Grande a été nettoyée, les tuyaux changés et l'eau coule de nouveau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18 h 50.

Pour procès-verbal de séance, le secrétaire :

Dominique ALPERTO


Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

Brigitte BRESC
 